

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE POUR LES ENFANTS DU MULTI-ACCUEIL

Le Président du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 29 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant la proposition de la SARL « LA FERME DE TILIGOLO » pour le spectacle de fin d'année,

DÉCIDE

Article 1 :

Un contrat de cession du droit de représentation est signé avec la SARL « La ferme de TILIGOLO », n° de SIRET 439 661 307 00025, domiciliée à SAINT MAURICE ETUSSON (79150), La Gaudrière, représentée par Messieurs Vincent BOITEAU et Tonio ESTENOZA, Co-gérants.

Article 2 :

La prestation consiste en la représentation d'un spectacle de 20mn, et l'accès des enfants du multi-accueil à une ferme reconstituée de 21 m² avec une quinzaine d'animaux, le 30 juin 2026 après-midi.

Article 3 :

Le coût de la prestation s'élève à 635 €/TTC.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 20 mai 2026

Par délégation du Conseil d'administration,
Le Président, Gabriel MELAÏMI,



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site internet de la Commune :

22 MAI 2026